

**Conseil Municipal  
de  
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du  
29 février 2016**

**N° 02/2016**

**N° 19**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ LE 7 NOVEMBRE 2016**

## PROCES VERBAL

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – M. PÉPIN - M. RAMBAUD – Mme DELAPORTE Mme CLÉMENT– M. ÖZTÜRK – M. BASSOUM – Mme LANDER – Mme BERTHELIER – M. LALOT – M. BERTHIER – M. KHALID - Mme PRUNEAU – M. BA - M. BALABAN – M. BONNIN – Mme GALLINA - Mme LAMA - M. POMPON – Mme VALS – Mme PERIERS -M. SUMAR - Mme MORAND – M. CACHÉ

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- Mme HEUGUES à Mme VALS,
- Mme PRIEUX à M.POMPON,
- Mme PATUREAU à M. LALOT,
- M. BEN AZZOUZ à M. BONNIN
- Mme MANAÏ-AHMADI à M. BASSOUM,
- M. TAVARES à M. ÖZTÜRK
- M. PACAN à Mme PERIERS
- M. D'HAYER à M. CACHE

**ABSENTS :**

- Mme PEMZEC,

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

- Mme PRUNEAU

**M. Le Maire** : *Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement nous réunir. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance, Cyril BONNIN.*

*Nous vous proposons de présenter ce soir deux dossiers qui ne donneront pas lieu à vote, avant d'engager l'ordre du jour proprement dit du Conseil Municipal. Nous avons mis à l'ordre du jour la présentation du projet piscine et du bilan 2015 de la police municipale. Je vais donc autoriser M. Eric PELTIER, Chef de la Police Municipale, à prendre la parole au cours de cet exposé. M. BERTHIER souhaite peut-être dire quelques mots ?*

**M. Berthier** : *Je crois que M. PELTIER, qui a réalisé ce bilan, est le mieux placé pour nous le commenter. J'interviendrai pour ma part s'il y a des questions ou sur l'activité de la police municipale.*

# Ordre du jour

## Désignation d'un secrétaire de séance

### **AFFAIRES GENERALES**

**(Rapporteurs : M. Rambaud - M. Berthier - M. Lalot et M. Pépin)**

- 1- Présentation du bilan 2015 de la Police Municipale,
- 2- Présentation du projet de la nouvelle piscine municipale,
- 3- Signature d'une convention avec ErDF et Loiret THD relative à l'usage des supports aériens d'électricité pour le déploiement de la fibre optique,

### **FINANCES - MARCHES PUBLICS**

**(Rapporteur : M. Le Maire)**

- 4- Budget principal 2016 : Rapport d'orientations budgétaires,
- 5- Budget annexe du Restaurant sur le Lac 2016 : Rapport d'orientations budgétaires,

### **URBANISME**

**(Rapporteur : M. Öztürk)**

- 6- Transfert au conseil départemental du foncier du collège Picasso et prise de possession des locaux de l'ancien collège,
- 7- Dépôt d'une déclaration préalable, rue du Gué aux Biches. (jardins familiaux),

### **ENVIRONNEMENT**

**(Rapporteur : Mme Patureau)**

- 8- Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la Région Centre-Val de Loire pour les travaux et études 2016 sur les zones humides,

### **LOGEMENT**

**(Rapporteur : M. Khalid)**

- 9- Avenant n°2 à la convention entre le Préfet du Loiret et les services enregistreurs concernant la mise en place de règles départementales de gestion et d'organisation pour le déploiement du « dossier unique » (demandes de logements),

**RESSOURCES HUMAINES**  
**(Rapporteur : M. Pépin)**

- 10- Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi d'assistant socio-éducatif et de conseiller socio-éducatif,
- 11- Mise à jour du tableau des effectifs,

**DIVERS**  
**(Rapporteur : M. le Maire)**

- 12- Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire.

- questions diverses
- questions des conseillers municipaux

**Présentation du bilan 2015 de la Police municipale par M. Eric Peltier, Chef de la police municipale. Bilan consultable à la Direction Générale des Services.**

**M. Peltier** : Voici le bilan 2015, avec un comparatif sur 2012, 2013, et 2014. Le premier chapitre présente l'activité du service. Dans le premier tableau apparaît le nombre d'heures d'ouverture du service, qui est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h. La petite variante sur les totaux s'explique par les jours fériés. Vous avez également le nombre d'heures de patrouille. Quand le service est ouvert de 8h à 20h, il y a deux patrouilles : l'une de 8h à 15h et une deuxième de 13h à 20h, avec un chevauchement de 2h. Le nombre d'heures de ces patrouilles est pris en compte et du fait qu'il y a 7 agents à la police municipale, quand tous les agents sont présents, une troisième patrouille de proximité est mise en place de 10h à 18h. Les totaux sont donc légèrement supérieurs au nombre d'heures de patrouille. En 2015, 3 983 heures de patrouille ont été réalisées. Nous pouvons aussi compter en plus les 74h d'éducation routière que deux agents effectuent dans les écoles élémentaires. C'est beaucoup moins que l'année dernière, où 154h avaient été dédiées à cette action, car en 2015 l'effectif n'était pas au complet : un agent parti en mutation n'avait pas encore été remplacé. Nous avons donc limité notre intervention « éducation routière » aux CP et aux CM2, alors qu'habituellement, nous la réalisons du CP au CM2 en englobant toutes les classes et toutes les écoles de la commune.

En ce qui concerne les patrouilles de proximité, ce sont des patrouilles qui se font à pied ou en VTT. Nous sommes présents sur la base de loisirs pendant l'été, 6 jours sur 7, et les autres mois de l'année, quand l'effectif le permet, nous mettons en place des patrouilles de proximité de 10h à 18h sur un secteur le matin et un autre l'après-midi. 132 patrouilles de proximité, réparties dans les quartiers, ont été effectuées en 2015.

Pour ce qui est de la surveillance des établissements scolaires, elle concerne cinq groupes scolaires sur 5 jours dans la semaine. Chaque jour, elle est donc organisée sur le bourg, le Lancy, Vésines, Pontonnerie, ou Pierre Perret. Nous sommes présents le matin à 8h30, le soir pour une ou deux sorties, et parfois le midi quand notre emploi du temps nous le permet, tout dépend des interventions. Les deux collèges, Picasso et Eluard, et, depuis maintenant 4 ans, le lycée Château Blanc, sont également surveillés. Suite à quelques cas d'agressions de lycéens et de lycéennes, nous assurons maintenant une bonne présence sur le lycée, même si –consécutivement- la surveillance des abords du collège Picasso est un peu moins fréquente.

Quant au recueil des interventions, il est présenté par « famille » : sécurité-tranquillité publiques, aides aux secours et aux personnes, hygiène et insalubrité, et animaux.

La partie « sécurité et tranquillité publiques » regroupe les agressions, dégradations, différends, exhibitionnismes, les infractions à la législation sur le tabac, les stupéfiants etc. ainsi que les tapages nocturnes. Pour tous ces faits, les interventions sont répertoriées : 717 interventions au titre de la tranquillité publique, ce qui est stable par rapport aux années précédentes. Pour l'aide aux personnes, c'est à dire les agressions, ivresses publiques et manifestes, chutes, disparitions, etc., le nombre d'interventions a été de 228. L'hygiène et l'insalubrité -dépôts d'immondices, feux de végétaux ou de matériaux, terrains en friches, ventes de denrées comestibles périssables, etc.- ont été à l'origine de 64 interventions. Ensuite nous avons la famille « animaux » : chiens errants, aboiements intempestifs, déclarations de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. La voirie concerne tout ce qui est affaissement, fuite de gaz, épanchement d'huile sur la chaussée etc. Les alarmes, ce sont les alarmes de bâtiments communaux mais aussi de privés. Sur la partie « urbanisme et publicité », nous travaillons avec nos collègues du service Urbanisme pour tout ce qui est affichage sauvage, enseignes, pré-enseignes, permis de construire etc. Dans la catégorie « divers » est classé tout ce qui n'apparaît pas dans les autres catégories : enquêtes de voisinage, enquêtes administratives... Nous avons de plus en plus d'enquêtes administratives : 137 en 2012 et 238 en 2015 ! Nous faisons à présent des enquêtes de carte de résident : c'est un travail énorme, pas pour répondre, mais pour contacter les personnes. Nous nous déplaçons parfois 3 ou 4 fois pour voir une personne. Au total, 1578 interventions ont eu lieu l'année dernière. Pour vous donner un ordre d'idée, en 2002, quand je suis arrivé, nous en réalisons 555. Les raisons de cette évolution sont multiples : il y avait un besoin, et également la qualité du travail des policiers municipaux. Bien sûr, un policier ne fait pas toujours l'unanimité mais les Chalettois sont globalement très satisfaits de notre travail.

Quand un agent se déplace sur la voie publique et fait une intervention, il y a obligatoirement un écrit pour les petites interventions : il s'agit de la main courante. Pour les interventions plus conséquentes, nous rédigeons des rapports ou des procès-verbaux. En 2015, 376 procès-verbaux et rapports ont été rédigés, ce qui est énorme par rapport aux années précédentes. En effet, nous avons lancé des procédures relatives aux gens du voyage qui campaient en fin d'été sur la base de loisirs. Or, chaque caravane fait l'objet d'une procédure, donc d'un procès-verbal.

Pour ce qui est des infractions au Code de la route, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Police municipale de Chalette intervient par procédure électronique, appelée PVE, ce qui a mis fin au format papier. En 2015, il n'y a donc eu que 396 « infractions au stationnement », 188 « divers » et 9 « vitesse ». Ce qui n'est pas classé dans le stationnement ni la vitesse apparaît dans la catégorie « divers » : feux rouges, stops, défauts de ceinture, d'assurance, vignettes etc. L'augmentation du nombre d'infractions en stationnement, comparé aux deux dernières années, est presque exclusivement due aux mauvaises habitudes de certains conducteurs qui stationnent sur les trottoirs aux abords des établissements scolaires. Il a en effet été décidé d'être intransigeant dans ce cas, pour privilégier la sécurité des enfants.

**M. Berthier** : Parmi les consignes données à la PM, nous lui avons en effet demandé d'être intransigente pour le stationnement autour des établissements scolaires, et également sur les places handicapées. Pour les autres infractions, la verbalisation doit avoir lieu avec discernement.

**M. Peltier** : En 2015, nous avons relevé, comme je vous l'ai dit, 188 « infractions diverses » pour défaut d'assurances, non transfert de carte grise etc.

Il y a eu très peu de verbalisations pour vitesse excessive, même sur les 4 dernières années. Nous réalisons une cinquantaine de contrôles de vitesse dans l'année, en plus bien sûr des autres interventions. Nous essayons d'être présents sur tous les axes principaux - rue du Gâtinais, rue de Villemandeur, avenue Jean Jaurès - mais aussi sur les axes secondaires, les petites rues telles la rue Gambetta ou la rue Voltaire. Ce sont des rues qui ne sont jamais contrôlées par nos collègues de la Police Nationale. Peu de conducteurs y roulent vite, mais il suffit d'un ou deux pour que le sentiment d'infraction au Code la route persiste au niveau des habitants. Nous avons de nombreuses réclamations de la part d'habitants qui signalent en Mairie des excès de vitesse, mais souvent cela ne concerne que quelques automobilistes. Et sur tous les contrôles effectués, nous ne faisons

que de la « petite » verbalisation, pour des excès de 20-30 Km/heure, jamais au-delà. Il est vrai que nous ne nous cachons pas, nous sommes dans la rue avec les jumelles sur trépied...il ne s'agit pas de « faire du chiffre », nous sommes là pour être vus, pour dissuader. Si nous voulions « faire du chiffre », nous achèterions un camouflage et nous nous positionnerions derrière des fleurs, mais ce n'est pas le cas.

Concernant l'opération tranquillité vacances, ce sont tous les chalettois qui nous sollicitent quand ils partent en vacances. Il faut remplir un formulaire, disponible en mairie ou à la Police municipale. Nous les répertorions par quartier et organisons les passages. Nous le faisons 12 mois sur 12, 52 semaines sur 52. Auparavant, la Police Nationale n'intervenait sur ce point qu'en Juillet-Août, elle a ensuite élargi ses créneaux sur les vacances scolaires, et commence maintenant à intervenir sur toute l'année. Tous les jours, les agents prennent la liste et profitent d'être dans le quartier pour jeter un coup d'œil aux habitations concernées. Nous ne rentrons pas dans les habitations, ni sur les terrains, mais nous vérifions s'il n'y a rien d'anormal et si c'est le cas, nous intervenons. Souvent, nous sommes en contact avec une personne qui surveille ou qui a les clés du propriétaire absent. Les chiffres sont un peu en deçà comparé à 2014.

Dans le domaine de l'éducation routière, en 2015 nous sommes intervenus uniquement auprès des CP et CM2, répartis sur les 5 écoles. Cela fait au total 370 enfants. Avec les enfants de CP sont abordés les points suivants : le passager en voiture, la ceinture, le rehausseur, et avec les CM2 il est question des déplacements en vélo, des règles à respecter etc. Pour les CM2 -et aussi les CM1 cette année- nous abordons la partie théorique, et au printemps, en avril-mai, selon le planning, nous nous rendons dans les écoles pour faire une partie pratique. Nous réalisons une petite « piste » sur laquelle les enfants se déplacent en vélo et nous les conseillons pour qu'ils aient une bonne maîtrise du vélo, qu'ils sachent s'arrêter à un stop avec le pied par terre etc. et nous abordons aussi le port du casque, et d'une petite chasuble ou vêtement coloré, surtout à la nuit tombée. Bien entendu, nous insistons fortement sur tout ce qui est éclairage, c'est un gros défaut des cyclistes, surtout les jeunes.

S'agissant de l'activité police nationale, les chiffres ont été un peu modifiés, dans la mesure où le Ministère de l'Intérieur a changé son système de calcul en avril, ce qui rend impossible les comparaisons. C'est la raison pour laquelle j'ai juste indiqué les chiffres d'avril à décembre 2015. Bien sûr, ces chiffres sont peu parlants, il n'y a pas de comparatif, mais si j'avais précisé les chiffres des années précédentes, cela aurait « faussé la donne ». Sur cette période d'avril à décembre 2015, notre service a recensé 360 faits, donc dépôts de plaintes, traités par le commissariat. Sur Montargis, il y en a eu près de 500 et sur Amilly un cap a été franchi avec plus de 400 faits-plus qu'à Chalette-, surtout au niveau cambriolage. Vous remarquerez sur le tableau suivant que les cambriolages sont en augmentation sur notre commune mais que leur nombre a explosé sur les deux autres villes mentionnées, à savoir Montargis et Amilly, et cette tendance se confirme. Sur Chalette, les chiffres de début 2016 sont bons, pour l'instant.

Dans le dernier tableau, apparaissent les chiffres des cambriolages par mois et par année. Sur l'année 2015, 123 cambriolages ont eu lieu. Après une petite augmentation sur 2011 et 2012, ce chiffre avait baissé en 2013 et remonté un peu en 2014 et 2015, d'environ 21 cambriolages annuels. Ces chiffres peuvent paraître énormes mais ils ne sont pas excessifs, surtout comparés à ceux des deux principales villes que sont Amilly et Montargis.

**M. Berthier** : Merci à M. PELTIER pour ce rapport d'activité. Maintenant, si vous avez des questions, je peux essayer d'y répondre. Je voudrais simplement dire que je suis assez satisfait du travail effectué par notre Police municipale, comme, je crois, la majorité des chalettois. Il s'agit vraiment d'une police de proximité près des gens, qui travaille sur le principe du vivre ensemble, ce qui est notre volonté municipale, notre programme. La police municipale y contribue je pense très largement. Peut-être aussi un zoom sur l'éducation routière qui est un travail important pour l'avenir, même si nous n'avions pas l'effectif nécessaire pour pouvoir travailler autant que souhaité l'année dernière, du fait d'un départ : je pense que le travail réalisé dans nos écoles par nos policiers municipaux permet une autre vision de la police municipale, je pense que nos enfants apprécient ce travail. Et puis l'éducation routière est importante pour les comportements futurs sur notre ville et pour

*le vivre ensemble.*

**M. Peltier** : *Juste un dernier mot, l'éducation routière représente 174 heures en temps normal, 154 heures en 2015.*

**M. Berthier** : *Et en 2016, il est de nouveau prévu d'intervenir dans toutes les classes et écoles de la Ville.*

**M. le Maire** : *Effectivement, je crois qu'il faut souligner le travail remarquable effectué. En matière d'éducation routière notamment, puisque la police municipale de Chalette a été primée l'année dernière par un prix régional en récompense de la qualité et de l'ampleur du travail réalisé. Il y a peu de communes qui le font. Je vais donc remercier M. PELTIER en votre nom, dire combien Chalette a la chance d'avoir une police de cette qualité et avec une déontologie -je dirai tout à fait républicaine- dans la conception de son rôle auprès des chalettois. La police municipale, moi, j'y tiens, ce n'est pas la « police du maire » comme c'est malheureusement le cas dans beaucoup de communes. Le maire n'est pas un « shérif », nous ne sommes pas aux Etats Unis : c'est la police des chalettois et elle est à leur service. Ce travail est remarquable parce que je pense que nous avons un très bon chef de police municipale, c'est important de le souligner. Nous avons aussi des agents remarquables. Le peu de « turn-over » dans notre police municipale le démontre, même si le travail n'est pas toujours facile et si les interventions se font parfois dans des conditions difficiles.*

**Mme Morand** : *Vous parliez tout à l'heure de disparition, est ce qu'il y a des disparitions définitives ? Parce que je vois qu'en France, il y a 800 enfants qui disparaissent définitivement par an.*

**M. Peltier** : *Souvent, ce sont des enfants qui ont échappé à leur garde mais qui sont retrouvés le jour même ou le lendemain.*

**M. Bassoum** : *J'aimerais saluer le travail de la PM : quand j'étais d'astreinte la nuit de la St Sylvestre, c'était la seule police municipale présente. Même le jour de l'An, ils travaillent, ils surveillent la rue pour éviter des incidents. La Police nationale apprécie cette présence. C'est important, ainsi que la proximité : nous voyons bien au niveau des chiffres que nous avons moins d'infractions qu'à Montargis ou Amilly, et cela participe aussi à cette qualité et ces bons résultats.*

**M. Le Maire** : *Le deuxième sujet à aborder est notre projet de piscine municipale. Nous avons lancé un jury de concours, nous avons désigné un cabinet d'architectes il y a 3 mois. Nous sommes aujourd'hui dans la réflexion autour de ce dossier, au stade de l'avant-projet sommaire. Maintenant, nous allons rapidement sur un avant-projet détaillé. Au stade de l'avant-projet sommaire, je souhaitais vous présenter ce dossier. Je vais donc passer la parole aux deux élus qui le suivent, à savoir M. RAMBAUD au titre du sport, et M. LALOT en tant qu'élu aux travaux.*

### **Présentation du projet de la nouvelle piscine municipale par M. LALOT, conseiller municipal délégué aux travaux. Projet consultable à la Direction Générale des Services.**

**M. Rambaud** : *Avant que Jacques LALOT ne vous présente la partie technique... (Coupure micro). Vous savez tous qu'aujourd'hui, notre piscine fait figure de « vieille dame »... (Coupure micro). Elle a fait partie, pour les plus anciens, du « programme des mille piscines », les piscines types canetons dont on trouve encore quelques spécimens dans le périmètre de proximité, notamment celle d'Amilly... (Coupure micro). Depuis quelques années, notre équipement montre des signes de faiblesse... preuve en est : des travaux conséquents ont eu lieu en 2003 -pour ceux qui s'en souviennent... (Coupure micro)- et un certain nombre de points laissaient déjà à penser que sa dernière décennie était arrivée. Nous nous sommes donc appuyés sur une étude diligentée par l'Agglomération il y a quelques années, en 2008 ou 2009 : un cabinet a travaillé sur la question des piscines dans l'Agglomération, a rencontré les responsables et a donc proposé différents schémas,7*

*en termes de rénovation mais aussi de reconstruction. Nous nous sommes bien sûr servis des conclusions de cette étude pour alimenter notre réflexion, et avons décidé de construire un nouvel équipement, plutôt que de partir sur une rénovation. Pour en arriver au programme que nous allons vous présenter, un certain nombre de concertations et de réflexions ont eu lieu, avec les utilisateurs et toutes les parties prenantes. Sur la localisation notamment, qui pouvait être sur différents quartiers : nous avons retenu le site en face la base de loisirs, entre la baignade et la piste de BMX. Comme l'a dit M. le Maire il y a quelques instants, nous avons travaillé avec un assistant à maître d'ouvrage qui a un certain nombre de références au niveau national en termes d'équipements nautiques. Il nous a aidés à élaborer un programme et à choisir les architectes. Aujourd'hui, après le concours, un architecte a été retenu et nous a présenté l'avant-projet Je vais maintenant laisser la parole à Jacques LALOT pour la suite de la présentation. J'interviendrai au fur et à mesure s'il y a besoin.*

**M. Lalot** : *Je vous présente donc le dossier de la piscine au stade de l'APS. Tout n'est pas arrêté au détail mais dans les grandes lignes.*

### **Présentation du PowerPoint (document consultable à la DGS)**

*Je crois ne pas avoir répondu à toutes vos questions ; s'il y en a, j'essayerai donc de me livrer à l'exercice. Bien évidemment, toute cette affaire a un coût, je vais me référer aux dernières estimations. Au niveau de l'APS -avant l'APD, puis le permis de construire et les appels d'offres afin de choisir les entreprises qui seront amenées à construire et à réaliser cette piscine- nous sommes sur un coût hors taxes de 6 200 000 euros avec 600 000 euros en option pour l'espace bien être, qui sera réalisé ou non selon les appels d'offres, le choix des entreprises et le niveau des subventions obtenues. Des démarches ont été faites auprès de la Région notamment.*

**M. Rambaud** : *Pour compléter la partie budgétaire : sur le plan de financement, comme l'a dit Jacques LALOT, bien entendu des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de toutes les collectivités locales jusqu'à nationales. Auprès de l'Agglomération Montargoise en premier lieu, à travers un fonds de concours. Le Conseil Régional du Centre a été sollicité également, le Conseil Départemental et aussi le CNDS, Centre National de Développement du Sport -il s'agit du Ministère des sports- pour lequel un dossier est en cours d'élaboration et sera présenté à la programmation 2016. Ce sont les recettes attendues. Nous espérons le meilleur taux de subvention sur ce projet important.*

**M. Le Maire** : *Nous sommes autour de 4 000 000 euros HT ?*

**M. Rambaud** : *En subventionnement, nous espérons avoir un peu plus de 4 000 000 euros.*

**M. le Maire** : *C'est un peu plus, non ?*

**M. Rambaud** : *Oui, entre 4 et 5 millions. Et bien entendu, le reliquat sera financé par la ville, pour un projet qui se situe au global entre 8 et 9 millions.*

**M. Caché** : *J'ai une question, ça ne concerne pas la piscine, mais la traversée de la rue entre la piscine et la plage : prévoyez-vous quelque chose au niveau sécurité ? Un feu tricolore ou autre ?*

**M. Rambaud** : *Pour les personnes qui viendront du parking de la plage ?*

**M. Caché** : *Oui, voilà.*

**M. Rambaud** : *Pas de feux tricolores, non, mais il y aura un passage piétons.*

**M. le Maire** : *L'aménagement de la rue du Gué aux Biches est prévu dans le projet de la base de loisirs qui vous sera présenté en mars ou en avril. L'étude complète menée sur la base de loisirs prévoit la réfection intégrale de cette voie. L'idée est celle-ci : que vous*

arriviez du pont du Gué aux Biches ou de Vésines, vous vous rendiez compte que vous rentrez dans une base de loisirs. L'ensemble de ce secteur va être aménagé pour végétaliser et embellir cette avenue qui accueille des équipements importants, et aussi pour éviter le stationnement anarchique et incontrôlé.

**M. Bonnin** : Nous sommes sur des vestiaires mixtes ?

**M. le Maire** : Ce sont des vestiaires mixtes, oui. Evidemment, les scolaires seront séparés. Mais dans les nouvelles piscines, les adultes rentrent, se déchaussent, passent dans une cabine, se mettent en maillot de bain et ressortent de l'autre côté, ce sont des cabines traversantes. Ensuite, en maillot ou en peignoir, ils posent leurs affaires dans les casiers. Ce ne sont plus des vestiaires collectifs comme ceux que nous avons aujourd'hui. Il s'agit de vestiaires individuels avec des cabines traversantes. Les usagers se changent dans la cabine. Pour les scolaires, il y aura les vestiaires garçons et les vestiaires filles. L'espace bien être représente 10% du coût de la piscine HT. Nous espérons qu'au moment de l'appel d'offres, qui devrait bientôt être lancé, nous allons gagner ces 10% pour rester dans l'enveloppe des 6 200 000 HT prévu au début pour les travaux. A cette somme, il faut ajouter tous les honoraires, dont ceux de l'architecte, et ils sont importants : 700 000 euros d'honoraires d'architecte, et puis ceux des bureaux techniques (acoustique, traitement de l'eau, de l'air, chauffage...). Il faut des bureaux d'études spécifiques, dont certains sont imposés par la loi : SPS, le bureau de contrôle général qui établit un rapport obligatoire qui atteste que l'ensemble des travaux a été réalisé conformément aux prescriptions...et qui est utilisé par la commission de sécurité des pompiers qui donne son avis sur l'autorisation d'ouverture. Et il faut compter les VRD à l'intérieur de l'enceinte, le parking...

**Mme Morand** : Excusez-moi, je ne comprends pas : le projet était 6 000 000 d'euros, mais il y avait une majoration pour sous-estimation qui était à 450 000 euros, donc nous arrivions déjà à une base de 6 400 000 euros. Avec la pataugeoire à 207 500 euros HT, nous arrivions déjà à un chiffre plus important !

**M. le Maire** : Oui, Madame MORAND, je vais vous expliquer pourquoi : les chiffres que vous présentez, je pense, sont ceux du jury de concours, lorsque le cabinet lauréat a été désigné. Il s'agit du tableau des coûts estimés sur la base d'une esquisse réalisée par chaque candidat. Depuis que le cabinet a été désigné, il a affiné ses estimations. Nous parlons maintenant des chiffres au stade APS, stade qui suit évidemment le jury de concours. Vous êtes restée sur des estimations d'esquisses, avec des coûts au mètre carré ou des enveloppes. Au stade APS, ces enveloppes sont affinées avec un chiffrage réalisé par des économistes de la construction. Au stade APD, sur lequel le dossier de consultation des entreprises est lancé, nous avons les prix objectifs sur lesquels s'engage l'architecte. Et c'est sur ce prix, que nous revoterons je pense en Conseil municipal, que sera fixé le montant de la rémunération de l'architecte. J'espère que nous trouverons encore des économies au stade APD. Donc, au stade APS, nous sommes à 6 260 000 euros sur le bâtiment avec les VRD, et cela intègre la pataugeoire.

**M. Caché** : Au niveau de l'appel d'offres, est ce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont capables de faire ce type de gros œuvre ?

**M. le Maire** : De toute façon, il s'agira d'un appel d'offres ouvert européen, puisque nous serons à plus de 5 000 000 d'euros de travaux. Des entreprises, il y en a, même dans le Loiret. Les grosses entreprises de maçonnerie savent faire.

**M. Caché** : Inaudible (micro éteint).

**M. le Maire** : Oui, c'est pour cette raison que le coût des honoraires d'architecte, bureaux d'études et bureaux de contrôle est excessivement élevé, car il y a quand même une obligation de résultat et une certaine technicité. Nous avons opté pour un bassin inox doublé d'un liner blanc.

**M. Caché** : Ce qui peut faire peur, éventuellement, c'est cette construction sur une nappe phréatique.

**M. le Maire** : Nous allons être sur des pieux.

**M. Caché** : Il semblerait qu'il y ait eu des problèmes sur Amilly, pour la piscine qui a été construite sur un terrain remblayé.

**M. le Maire** : Pour celle de Chalette, nous sommes sur une décharge publique. A l'emplacement du stade la Garenne, de la piscine actuelle et des terrains de tennis, il y avait la décharge publique de toute l'agglomération. C'était il y a 40 ans... Aujourd'hui, les techniques sont parfaitement éprouvées. Avec les garanties demandées de nos jours et les interventions des bureaux de contrôle, tout est presque systématiquement construit sur pieux, même sur des terrains calcaires comme Château Blanc et Le Plateau. Dans le temps, les fondations étaient en semelles filantes traditionnelles. De toute façon, pour ce projet, c'était des pieux dès le départ. Le Restaurant du Lac est également posé sur 60 micro-pieux. C'est pour cela que nous ne voulions pas aller trop profond, c'est pour que la pression éventuelle de la nappe phréatique ne pousse pas trop, il a donc été décidé d'aller 1m au-dessus de l'ancien TN. Des études de sol ont été faites au préalable, c'est systématique aujourd'hui, avec un historique des crues, etc. Après, nous ne sommes pas à l'abri, mais cette technique du micro pieux est parfaitement éprouvée maintenant... En France actuellement - car Chalette n'est pas un cas isolé - nous avons tous des piscines qui ont 40 ans, puisqu'il y a eu 1000 piscines dans les années 75. Des centaines de communes refont leur piscine actuellement.

**Mme Morand** : Alors, au final, on arrive à un projet qui fait 6 200 000 € et à des subventions pour 4 à 5 millions ? Vous en êtes sûr, vous vous engagez là-dessus ?

**M. Rambaud** : Nous avons fait des demandes de subventions, mais nous n'avons pas encore le retour de toutes les demandes.

**M. le Maire** : Nous sommes sur un objectif de 4 millions d'euros de subvention... (Coupure micro)

Pour la commune, en fonction des subventions, c'est donc un investissement hors TVA de 4 millions à 5 millions d'euros. Nous aurons un équipement tout à fait moderne, qui correspond aux besoins par ses dimensions, sans être quelque chose de grandiose, il sera simple mais beau. Ce ne sera pas la piscine de Chartres, mais cet équipement sera largement utile... (Coupure micro) et permettra à nos enfants de pratiquer la natation dans d'excellentes conditions, puisque c'est une discipline obligatoire à l'école. Nous pourrons libérer des créneaux puisqu'il sera possible d'accueillir plus d'enfants en même temps. Entre 12h et 14h, le grand public pourra entrer dès que les enfants auront quitté le bassin, aujourd'hui il faut attendre 20 minutes pour cela, nous allons donc gagner du temps. Nous accueillerons plus de personnes, avoir aussi des groupes qui utiliseront la grande piscine alors que les ateliers aquagym, aquastress etc., pourront fonctionner dans le bassin d'apprentissage. Aujourd'hui, si un enfant vomit, nous sommes obligés de refaire un cycle complet de nettoyage et donc de fermer la piscine pendant 30 à 45 minutes, alors que nous n'aurons pas ce problème avec les systèmes indépendants du nouvel équipement. Pour ceux qui ont des bébés, La pataugeoire sera vraiment très intéressante. Nous avons prévu 6 lignes d'eau au lieu de 4, avec des petits gradins qui permettront de faire de la compétition, d'avoir un vrai club de natation à Chalette. Nous aurons un patio qui permettra aux accompagnateurs - comme les nombreuses mamans qui accompagnent sur le temps scolaire ou les grands parents qui accompagnent les petits enfants sur le temps de leurs loisirs et qui n'ont pas forcément envie de se mettre en maillot de bain, - de visualiser ce que font les enfants. Aujourd'hui, nous n'avons pas une piscine, mais seulement un bassin d'apprentissage. Demain, nous aurons le bassin d'apprentissage et tout le reste. Ce projet a un coût - 4 ou 5 millions d'euros pour une ville comme Chalette, c'est une dépense importante - mais il s'amortit, ce n'est pas un budget délirant, c'est quelque chose qui s'amortira.

**M. Caché** : *Le bassin sera inaltérable, pratiquement ?*

**M. le Maire** : *En inox, oui. Nous allons prendre des systèmes simples. Nous sommes parfois allés sur des partis pris énergétiques innovants, avec Pierre Perret et l'école du Bourg ou pour le collège Picasso, nous avons utilisé des techniques de pompes à chaleur, qui n'étaient pas révolutionnaires en soi, mais qui ont représenté de très lourds investissements. Pour la piscine, nous avons choisi des technologies éprouvées, simples, solides : chaudière gaz et traitement de l'eau par des techniques éprouvées. Des techniques modernes nous ont été proposées, il y en a toujours de nouvelles, mais nous avons opté pour des techniques connues qui fonctionnent.*

**M. Bonnin** : *Ce sera tout bénéfique pour nos jeunes et nos moins jeunes, et cela permettra aussi à la ville de Chalette de rayonner sur toutes les communes au Nord de l'agglo, qui vont pouvoir profiter de la piscine. Je pense que c'est bénéfique en terme d'image, et à tous les points de vue.*

**M. Rambaud** : *Notre piscine rayonne déjà sensiblement sur la partie nord-est de l'agglo et nous pourrons ensuite fédérer d'avantage et rayonner à 20 ou 30 kms ...Peut-être même plus, parce que l'est du département est pauvre en bassins...la clientèle va sûrement s'intéresser à nos activités et notre futur équipement.*

**Mme Morand** : *Nous pouvons sans doute avoir des subventions beaucoup plus importantes. Actuellement, la subvention pour la piscine est de 300 000€ en fonctionnement. Pour le nouvel équipement, ça va être plus important.*

**M. le Maire** : *Vous parlez du déficit annuel ?*

**Mme Morand** : *oui.*

**M. le Maire** : *C'est du fonctionnement.*

**Mme Morand** : *Pour le fonctionnement, nous sommes actuellement environ à 300 000 euros ?*

**M. le Maire** : *Pas tant que ça, plutôt 250 000.*

**M. Rambaud** : *Mme Morand, je me permets quand même de vous rappeler- vous avez peut-être oublié - que vous étiez membre du jury lors du concours d'architectes. Au grand étonnement de l'ensemble des membres présents, vous avez quitté la salle au moment où chacun pouvait s'exprimer, ce qui a suscité un émoi. Les questions que vous posez aujourd'hui, vous auriez pu les poser à loisir le jour du jury de concours, quand les architectes étaient présents pour répondre. Malheureusement, vous avez quitté la salle au meilleur moment !*

**Mme Morand** : *Oui, j'avais décidé de ne pas voter pour cette piscine, la somme en jeu est importante, et nous sommes peut être arrivés à l'écroulement financier de la France, vous le savez !*

**M. Rambaud** : *C'est votre point de vue, merci !*

**M. le Maire** : *Nous allons avoir des réflexions à mener sur le règlement intérieur de la piscine, parce qu'évidemment cet équipement n'aura rien à voir avec le précédent. Il nous faudra un règlement intérieur pour l'utilisation de l'espace bien être qui devra être contrôlé. Nous allons avoir une réflexion sur les tarifs, avec l'idée d'avoir des abonnements pour inciter les usagers à une fréquentation régulière, y compris en famille. Il y aura bien entendu une tarification spécifique et bien plus importante pour l'accès à l'espace bien être, qui est un service de confort. Le déficit aujourd'hui tourne autour de 250 000€ ; avec les techniques modernes d'aujourd'hui, et malgré la superficie et la grandeur de l'équipement,*

*je ne suis pas sûr que la consommation soit beaucoup plus importante en eau, électricité et gaz... Nous avons actuellement des installations âgées qui consomment. Demain, par exemple, une seule vidange par an sera suffisante, alors que nous en faisons deux actuellement. Les chaudières vont avoir un rendement sans commune mesure avec celui de nos chaudières actuelles. Les bassins tampons d'aujourd'hui –qui parfois dysfonctionnent- gaspillent beaucoup d'eau, notamment sur le système de débordement. Ce système est mal géré, parce que la piscine est conçue ainsi : nous avons refait les bordures il y a quelques années, mais le problème n'a pas été complètement réglé ; lorsqu'il y a du mouvement, l'eau part directement à l'égout. Bref, je suis persuadé qu'avec les partis pris énergétiques effectués pour la nouvelle piscine, les nouveaux systèmes de traitement de l'eau, les nouvelles installations, nous ne dépenserons pas plus en énergie et en fluide. En fonctionnement, nous avons deux caissières et demie qui font également le ménage. Ces agents sont en permanence présents. Pour des questions de conception du bâtiment, une personne doit toujours être présente. Dans les nouveaux locaux, elles pourront ne pas être présentes, elles pourront faire le ménage dans les parties non occupées pendant que les groupes scolaires feront leurs activités. Nous allons donc pouvoir aussi optimiser le travail de ce personnel et ainsi peut-être avoir uniquement un demi-poste de caissière à créer. Nous aurons également deux postes de maîtres-nageurs à créer, ce qui représente 100 000 euros de plus par an.*

**M. Caché** : *Le personnel actuel ne suffit pas ?*

**M. le Maire** : *Non : nous allons accueillir deux fois plus de personnes. Je pense que la ville peut se donner les moyens de financer deux ou deux postes et demi de maîtres-nageurs en plus par an. Je ne suis pas sûr que le déficit soit, avec les nouveaux tarifs, aussi important que cela. Et puis le service public est forcément déficitaire à un moment donné pour ce genre d'équipement. Si tous nos services publics étaient excédentaires, il y aurait zéro impôt... Si l'impôt a été créé depuis la nuit des temps, c'est qu'il faut qu'il serve à faire fonctionner le service public. Nous consacrerons donc 100 000 ou 150 000€ de plus à la piscine, mais nous aurons un équipement sans commune mesure avec l'existant.*

**M. Caché** : *Tout le monde sait de toute façon que les piscines sont inévitablement déficitaires.*

**M. Rambaud** : *Et Monsieur CACHE, sachez qu'en termes de créneaux, nous ne pouvons accueillir qu'une seule classe dans l'équipement actuel, avec un maître-nageur, alors que demain, nous pourrions avoir deux classes à la fois, il faut donc deux maîtres-nageurs. De plus, nos deux collèges et le lycée Château Blanc ne bénéficient aujourd'hui que de peu de créneaux, et bien entendu leur demande va évoluer... Il est même possible que d'autres lycées nous sollicitent. Fatalement, nous allons accueillir beaucoup plus de scolaires.*

**M. le Maire** : *Pour l'instant, au niveau des subventions, nous avons pour acquis le fonds de concours de l'Agglo, mis en place il y a 4 ans quand Montargis a refait sa piscine, et le Conseil Départemental qui s'est engagé à hauteur de 690 000€. Plus de la moitié des subventions sont déjà acquises. Nous attendons maintenant la réponse de la Région et du CNDS.*

*Je vous propose de poursuivre.*

**Signature d'une convention avec ErDF et Loiret THD relative à l'usage  
des supports aériens d'électricité pour le déploiement de la fibre  
optique**

**Directeur de secteur** : Gérard CHARRIER

**Service** : Environnement

**Affaire suivie par** : Laurence DUVAL

**M. Pépin** : Le Conseil départemental du Loiret engage le déploiement du réseau LYSSEO Très Haut Débit (fibre optique) sur 14 communes du département. Chalette, Amilly et Villemandeur sont les trois premières concernées.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la société Loiret THD, opérateur de réseau de communications électroniques, délégataire du Conseil départemental du Loiret. Les travaux ont commencé sur les parties enfouies, pour lesquelles l'opérateur utilise les fourreaux existants. Mais il est aussi amené à utiliser les réseaux aériens de téléphone et d'électricité pour établir et exploiter ce réseau de communications électroniques.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), la commune de Chalette est propriétaire du réseau public de distribution d'électricité. Une convention tripartite fixant les droits et obligations de chaque partie, établie sur un modèle national, doit donc être signée entre la Ville en qualité d'AODE, ErDF en qualité de concessionnaire chargé de la distribution de l'électricité, et Loiret THD en qualité d'opérateur maître d'ouvrage.

La convention couvre une durée de 20 ans. Elle donne droit à la perception d'une redevance d'utilisation des supports pour l'AODE, qui sera exigible à l'issue de chaque tranche de travaux (environ deux fois par an). D'un montant de 27,50 € par poteau, elle devrait rapporter environ 11 000 € à la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le projet de convention,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ErDF et Loiret THD relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>29</b>	
Votes contre	<b>1</b>	- Mme Morand
Abstentions	<b>2</b>	- M. caché et son pouvoir

**Mme Morand** : *Cela va permettre à EDF d'installer ses compteurs Linky, et au gaz les compteurs Gazpar, plus l'eau ensuite.*

**M. le Maire** : *Cela n'a rien à voir.*

**Mme Morand** : *Si, et il y a beaucoup d'associations qui sont contre.*

**M. le Maire** : *Oui, mais cette délibération n'a rien à voir. Je vous explique : dans le cadre de la concession départementale, une société qui s'appelle LYSSEO est train de déployer une infrastructure enterrée pour la fibre optique. Il s'agit de toutes les armoires que vous voyez dans la commune, il y en a 13 sur Chalette et 39 dans l'Agglo. A partir de ces armoires – normalement, à partir de l'été prochain- les usagers vont pouvoir demander le raccordement à la fibre optique, à l'opérateur de leur choix, SFR LYSSEO (SFR), ou ORANGE ou autre. L'opérateur choisi va s'adresser à LYSSEO pour venir se connecter sur son réseau et il passera dans les fourreaux FRANCE TELECOM, là où ils existent en*

souterrain. Le réseau aérien utilisera les poteaux EDF, c'est tout. Cette convention ne fait qu'autoriser les opérateurs à ... (coupure micro). Linky, c'est autre chose.

**M. Caché** : Je ne suis pas contre le système, ce sont juste les ondes qui me font peur.

**M. le Maire** : Mais il n'y a pas d'ondes ici, c'est de la fibre optique.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>29</b>	
Votes contre	<b>1</b>	- Mme Morand
Abstentions	<b>2</b>	- M. caché et son pouvoir



# ***VILLE DE CHALETTE SUR LOING***

***RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016***

## PREAMBULE

Dans ce contexte de préparation budgétaire, nous continuons de nous heurter pour l'année 2016 à la même bataille depuis maintenant 4 ans : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens.

Car l'Etat, dans sa poursuite de réduction des déficits publics, aura contribué à une perte de recettes pour la collectivité de 944 335 € depuis 2012.

Les collectivités territoriales sont dans une situation où l'on fait supporter 22% de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui en représente 10% !

Ce débat a lieu dans un contexte de crise où notre pays s'enfonce lentement mais profondément dans la récession. Tous les indicateurs sont au rouge : les inégalités explosent, le chômage persiste et l'isolement, le repli sur soi gangrènent plus que jamais notre Société, nos quartiers, de plus en plus marqués par une absence : celle de l'Etat social et républicain. Les fractures territoriales sont renforcées, et la crise économique, écologique, sociale est ainsi alimentée.

Les populations se tournent donc vers les collectivités locales dans l'espoir qu'elles suppléent aux missions de l'Etat pour apporter des réponses efficaces et immédiates à l'urgence de leurs situations.

Mais depuis le début du mandat, Chalette doit faire face à la baisse permanente des dotations d'Etat, accompagnée de la baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) infligée par l'Agglomération au même prétexte qu'elle subit la baisse de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat. Si l'on ajoute les deux, notre collectivité aura perdu presque 1 million 500 000 € de recettes en quatre ans.

Du jamais vu pour une commune comme Chalette par son ampleur et par sa durée.

Or, comme je l'ai annoncé en début d'année, lors de la cérémonie des vœux à la population : l'année 2016 est l'année de mise en œuvre, par notre ville, d'importants projets qui portent les ambitions de notre programme municipal répondant aux besoins de la population, à la modernisation nécessaire de nos équipements (notamment ceux qui deviennent obsolètes et qui vieillissent mal). Je pense en particulier au Centre de Santé, à la piscine, à la future école de Vésines...

En outre, au-delà de ces équipements nécessaires, la ville s'est fixé deux priorités : la jeunesse et la solidarité de proximité.

La jeunesse, car elle fait partie intégrante de la dynamique de notre ville, la solidarité de proximité, car elle est indispensable pour rompre l'isolement (qu'il soit d'ordre social ou générationnel) et pour lutter contre le repli identitaire qui représente un des maux actuels de notre société, lesquels conduisent aux dérives d'ordre humanitaire survenues ces derniers temps et largement relayées par les médias.

Tout ce que Chalette subit ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant. Mais nous ne pourrions accomplir tout cela sans le soutien, l'implication de la population et des forces vives de la

commune. C'est ensemble que le « Chalette » de demain doit se construire, dans l'union et la solidarité.

Aussi, dans un premier temps, j'ai décidé de les concerter en les invitant à participer à des réunions publiques dans le but de présenter les contraintes dans l'élaboration du prochain budget et de trouver ensemble les voies de la réussite.

Car, du soutien, nous en avons besoin dans notre combat contre les coupes budgétaires. Face aux baisses scandaleuses des dotations de l'Etat et de l'Agglomération, voyons de manière collective comment développer malgré tout notre ville, l'embellir sans exclure personne.

Alors, quelles solutions envisager ? Des hypothèses, des réflexions communes se dégagent :

- Recourir de nouveau à l'emprunt
- Augmenter les tarifs des services municipaux
- Baisser les subventions aux associations
- Réduire, voire supprimer des services municipaux
- Augmenter les impôts locaux ; Pour information, si l'on se réfère à l'année dernière, la perte de DGF (dotation globale de fonctionnement) représente 368 109 € et celle de la DSC 50 992 €. Soit un total des réductions de 419 101,00 €. Sachant qu'une augmentation de 1 % des taux représente 66 200 €, pour compenser les baisses des dotations, il faudrait augmenter les taux de 6,33 %.

Ce sera bien entendu catastrophique pour les Chalettois.

Cher-es Collègues,

C'est dans ce contexte, marqué par toutes les difficultés de nos capacités financières à répondre aux besoins de nos administrés, contre les attaques qui sont faites au titre de l'effort de redressement des comptes de la nation, que la majorité municipale réaffirme avec force qu'elle ferait tout pour :

- Sauvegarder le cœur de nos politiques locales et consolider le service public local ;
- Exiger avec les habitants, d'autres choix de l'État, en dénonçant le démantèlement du Service Public, en préconisant une redistribution beaucoup plus équitable de la richesse et une réhabilitation de la dépense publique, ciment de la cohésion sociale, garante des solidarités et de l'égalité des droits de tous.
- Et bien sûr, préparer l'avenir de Chalette.

## **LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE**

Force est de constater que l'équilibre du budget est de plus en plus compliqué. Même si la bonne gestion dont nous faisons preuve (et soulignée par la Chambre Régionale des Comptes à chacun de ses contrôles), associée à une rigueur budgétaire acceptée et assurée par les services municipaux,

nous permet jusqu'à présent d'une part, de maintenir les nombreux services publics proposés à la population, et d'autre part, de réaliser les investissements indispensables, d'année en année, les marges de manœuvre se réduisent.

Le budget 2016 sera donc construit avec prudence concernant les recettes, et avec raison, en ce qui concerne les dépenses. C'est pourquoi, je vous les propose comme suit :

- **Le FCTVA** (fonds de compensation de la TVA) : Celui-ci est évidemment variable en fonction des investissements réalisés l'année précédente. Pour 2015, le montant était d'environ 326 550 €. Celui de 2016 est estimé à 530 000 €. Il est d'ailleurs regrettable que le montant de ce fonds ne soit pas versé dans les délais par l'Etat, car notre trésorerie en subit les conséquences. Pour information, le versement du FCTVA 2015 n'est toujours pas versé au moment de la rédaction de ces lignes.
- **La Taxe d'Aménagement** : il est rappelé que cette taxe est perçue sur toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Selon nos projections, la taxe 2016 devrait être du même niveau qu'en 2015 et se situer aux alentours de 69 000 €, déduction faite du reversement à l'AME des TA des zones économiques d'intérêt communautaire. En outre, une régularisation (en +) sur plusieurs années doit être opérée, les services de l'Etat ayant méconnu le taux à appliquer sur la commune.
- **La dotation forfaitaire** : Celle-ci est, forcément, en constante diminution puisque c'est sur cette dotation que l'Etat réduit ses dépenses. Elle est passée de 3 019 000 € en 2009 à 2 368 100 € en 2015. Proportionnellement, compte tenu des mesures gouvernementales, elle devrait diminuer de sensiblement le même montant que l'an passé, et ne plus atteindre les 2 000 000 € en 2016.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, quant à elle augmente tous les ans un peu. Il est rappelé que cette dotation est réservée aux communes en difficultés. « Elle bénéficie aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées ». Elle était de 1 678 500 € en 2015. Nous l'estimons raisonnablement à 1 700 000 € pour 2016.
- S'agissant des **droits de mutation**, le montant perçu en 2015 a été supérieur à nos prévisions, ce qui tendrait à signifier que le marché immobilier reprend légèrement. Il était de 178 500 €. Pour 2016, une estimation stable vous sera proposée.
- La **Dotation de Solidarité Communautaire** était gelée par l'AME depuis 2011 à 610 150 €. Depuis 2014, la communauté d'agglomération répercute sur ses communes membres sa participation à la réduction des déficits publics en amputant tous les ans un peu plus son versement de DSC. Pour 2016, il est estimé à 387 100 €.
- **Le Fonds départemental de TP** : Le montant perçu en 2015 est de 166 000 €. Il est envisagé d'inscrire 165 000 € pour 2016.
- **La taxe sur l'électricité** a rapporté 187 400 € en 2015. 185 000 € seront inscrits cette année.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** s'est élevée à 79 400 € en 2015. La somme de 76 700 € est proposée pour 2016.

- **Les attributions de compensation** s'élèvent désormais à 3 002 600 € depuis les derniers transferts de compétences (SIVLO, centre médico-scolaire et syndicat du canal d'Orléans).
- **Les produits des services** devraient rester stables (environ 1 190 000 €), mais une réflexion sur la politique tarifaire de nos différents services sera entreprise tout au long de l'année. Les tarifs municipaux seront donc débattus au sein des commissions qui devront proposer de les maintenir ou de les adapter.
- **Les recettes** en provenance **de la CAF**, du fait de la politique contractuelle mise en place, ne sont pas à négliger puisqu'elles ont rapporté près de 800 000 € en 2015.
- **Le fonds d'amorçage** relatif à la réforme des rythmes scolaires s'élève à 165 000 € et doit être reconduit pour cette année.
- **Les recettes fiscales**, sans augmentation des taux, peuvent être estimées à 6 700 000 € dans la mesure où, même si les bases sont inconnues à ce jour, nous savons qu'elles seront réévaluées de 1 % conformément aux dispositions de la loi de finances 2016. Il est à noter que toute augmentation de 1 % des taux (et non de 1 point) apporte une augmentation des recettes de 66 200 €.
- Quant au report de l'**excédent de fonctionnement**, il devrait être du même niveau que celui de 2015 et se situer vers 2 150 000 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, leur maintien, autant que faire se peut, reste la règle.

Le poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement est celui des charges de personnel. En effet, nous proposons à notre population un grand nombre de services, tous réalisés en régie. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution de ce poste, et le contenons au mieux, tout en respectant nos engagements. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, le remplacement des agents qui quittent la collectivité pour mutation ou retraite, n'est pas systématiquement assuré. Chaque poste ou service est repensé à ces occasions.

Toutefois, il faut considérer la montée en puissance du pôle solidarité (création d'un service de solidarité de proximité) et la création du centre de santé. En fait, pour l'année 2016, compte tenu de quelques départs non remplacés, et de quelques postes nouvellement créés, les effectifs seront a priori stables.

En outre, certains personnels contractuels vont bénéficier d'une rémunération mensualisée (à la place d'une rémunération horaire). Cela leur permet d'avoir un salaire identique d'un mois à l'autre, et de ne pas subir les aléas des calendriers. La gestion de leur budget s'en trouve fortement facilitée. Cela a néanmoins un impact sur la masse salariale lors de la mise en place du dispositif (la paye n'est plus décalée d'un mois, et donc, lors de l'application, 2 mois sont à rémunérer sur le même mois).

Mis à part ces éléments, le reste de la masse salariale ne devrait pas évoluer de plus que l'effet GVT (glissement, vieillesse, technicité).

En 2015, les charges de personnel ont représenté 10 046 000 €, soit un peu plus de 60 % du budget exécuté.

L'aide au milieu associatif devrait être globalement maintenue. En effet, dans la mesure du possible, nous souhaitons continuer d'apporter notre soutien à nos associations, qui, comme nous, sont un vecteur important de solidarité et de vivre ensemble.

Nous portons également une attention toute particulière à notre endettement. Pour information, le montant de la dette globale en capital à fin 2015 s'élevait à 7 664 000 €. Le dernier emprunt contracté a été celui nécessaire à la construction de l'école Camille Claudel (6 000 000 d'€ sur 2012 et 2013).

L'annuité 2016 s'élève à 1 128 800 € (dont 803 900 € de remboursement de capital et 324 900 € d'intérêts). Une baisse substantielle des annuités s'amorce dès 2017, avec une diminution de l'annuité de plus de 232 000 €.

Globalement, toute source d'économie et tout financement extérieur sont systématiquement recherchés, et c'est ce qui nous permet pour l'instant, de faire face, au mieux, à la baisse des dotations. Dans l'ensemble, il est prévu une reconduction des crédits au plus à l'identique de ceux votés en 2015.

### **LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016**

Malgré les contraintes budgétaires déjà évoquées et sur lesquelles je ne vais pas revenir, nous confirmons notre volonté non seulement de maintenir plus que jamais des services publics de qualité, adaptés à nos populations, mais aussi de mettre tout en œuvre pour réaliser notre programme sur lequel nous avons été élus en 2014.

Evidemment, les projets s'échelonnent sur la durée du mandat. Tout ne peut pas être fait en même temps, mais il est néanmoins nécessaire de lancer, pour la plupart, les études préalables permettant de planifier et de budgéter les opérations.

Pour 2016, différents chantiers sont d'ores et déjà lancés, d'autres sont envisagés. Il s'agit notamment, pour ce qui est de l'investissement, de :

- La réalisation du plateau sportif de l'école Camille Claudel suite à la démolition du centre de tri de La Poste ;
- Le début de la construction de la nouvelle piscine ;
- La réfection des courts de tennis couverts ;
- Des travaux et équipements dans les écoles de la Pontonnerie (réfection de la cour, vidéoprojecteurs) ;
- Des travaux intérieurs et extérieurs importants à la crèche Danièle Casanova ;
- Une réflexion avec un maître d'œuvre pour les vestiaires des services techniques et le foyer Marlin ;
- La réfection de la toiture de l'école Cosson ;
- Des travaux de voirie (rue Laplace, rue Gustave Nourry, si possible la rue Guichard)
- Des travaux de mise en accessibilité de nos ERP conformément à la programmation présentée dans le cadre de notre Ad'ap déposé en septembre dernier, à savoir pour cette année : l'hôtel de ville et la maison des associations ;
- La première phase de la base de loisirs ;
- La recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'école de Vésines ;
- L'aménagement du centre de santé municipal ;
- La création de jardins familiaux....

**AFFAIRE N° 4**  
**Rapport sur les orientations du budget principal 2016**

**Directeur de secteur** : M. FLOT

**Service** : Finances

**Affaire suivie par** : C. POINLOUP

**M. le Maire** : Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales tel que modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, un rapport sur les orientations budgétaires de la commune doit être présenté par le Maire au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Voici la présentation de ce rapport, dans lequel il est précisé :

- Le contexte économique et le budget de l'Etat,
- La situation des collectivités territoriales,
- La situation budgétaire de notre commune,
- Les orientations proposées en matière d'autofinancement, de taux d'impositions locales, des emprunts, des priorités pour le fonctionnement et l'investissement.

**(Présentation du rapport par le Maire)**

Je soumetts ces orientations à la discussion du Conseil municipal.

Je vous précise que cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 2312-1 du CGCT ;

**VU** le rapport présenté par M. le Maire sur les orientations budgétaires de la commune pour 2016 ;

**ENTENDU** les explications du rapporteur et les débats qui s'en sont suivis ;

**PREND ACTE** du débat ayant eu lieu en son sein concernant le rapport d'orientations budgétaires présenté par M. le Maire pour l'exercice 2016.

**Mme Morand** : *Si la France était une entreprise, elle serait en défaut de paiement depuis le mois de Novembre... et au mois de janvier, il y a une loi qui a été votée comme quoi si la banque était en faillite, elle ne pourrait prendre sur le dos des épargnants, enfin, sur le compte des épargnants.*

**M. Khalid** : *Au nom du groupe socialiste, M. le Maire, Cher (e)s collègues, j'ai une intervention rapide à faire, moins détaillée et avec moins de chiffres.*

*Nous ne pouvons que nous réjouir de la bonne santé financière de la commune malgré la baisse des dotations de l'Etat à destination des collectivités locales. Cette baisse des dotations représente un effort d'environ 3,7 milliards d'euros par an en moyenne dans le cadre du programme de 50 milliards d'économie. Pour rappel, cette baisse a été voulue par les pouvoirs publics afin de faire participer le bloc local à l'effort de redressement des comptes publics, que nous trouvons fondamental. Nous pouvons donc évaluer à environ 360 000 euros par an l'effort demandé à notre commune pour la part étatique, et cela depuis 2012. Néanmoins, notre bonne santé financière montre qu'il est possible de maîtriser nos dépenses tout en conservant un bon niveau d'investissement et une haute qualité de services rendus à la population. Nous tenons donc à cette occasion à remercier tous les services municipaux qui se montrent exemplaires dans cette période de*

limitation des dépenses et qui font tous les efforts nécessaires pour trouver des gisements d'économies. Nous pensons que pour 2016, il convient de renouveler l'approche pragmatique qui caractérise l'élaboration du budget communal depuis le début de notre mandat, aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses. Mais le plus important - nous semble-t-il - est la recherche de nouvelles marges de manœuvres, qui doit être une priorité afin de respecter les orientations budgétaires 2016 issues du programme sur lequel nous avons été élus. Pour ce faire, nous allons vous proposer ce soir la mobilisation de quelques leviers afin de favoriser l'émergence de ces nouvelles marges de manœuvre, les mettre au débat, et surtout ne pas pénaliser les chalettois par une hausse de la fiscalité locale qui serait trop brutale. Nous avons listé 5 leviers :

- le premier en matière de charges de personnel, nous proposons d'engager une réflexion sur la réorganisation de certains services qui pourraient permettre de dégager des axes de mutualisation, et ainsi favoriser l'émergence d'économies à la faveur des départs en retraite ou lors de mutations,
  - deuxième axe : il concerne la politique patrimoniale. Nous pensons que le préalable indispensable est d'élaborer une stratégie globale et un plan d'action général visant à optimiser au maximum la gestion du patrimoine communal et, bien sûr, la poursuite de la vente de certains biens communaux pourrait générer des recettes supplémentaires non négligeables,
  - troisième axe sur la politique tarifaire : il nous semble que la tarification communale est peut être aujourd'hui inadaptée à nos contraintes budgétaires. Des tarifs plus en phase avec la réalité économique et les coûts de productions engendrés pourraient là aussi générer une hausse sensible des recettes,
  - quatrième axe : la gestion de notre parc automobile. Le budget automobile représente un poste de dépense important pour toutes les collectivités locales. Notre commune bien entendu n'échappe pas à la règle et nous avons l'exemple de plusieurs municipalités, Chambre de Commerce et de l'Industrie, offices HLM ... qui ont entamé une externalisation de ce poste de dépenses. En observant les dossiers d'externalisation qui se sont déroulés, notamment à la Poste, à France Télécom ou à la SNCF, nous pensons que s'engager dans cette voie pourrait également conduire à des économies substantielles, et une réflexion pourrait donc être menée sur l'externalisation de notre parc automobile,
  - enfin cinquième axe, le dernier, nous proposons la réalisation d'un audit complet de nos finances en adéquation avec nos prévisions pluriannuelles. En effet, afin de mieux préparer l'avenir et nos principales opérations d'investissements nous pensons qu'il conviendrait de disposer d'une étude sur la faisabilité de ses projets en rapport avec nos capacités financières et de disposer de différents scénarios permettant de les mettre en œuvre, notamment, - nous le pensons - par une hausse mesurée de notre niveau d'endettement avec des conditions particulièrement favorables à l'heure actuelle.
- Voilà, merci pour votre attention.

**Mme Delaporte :** Vous venez de nous présenter le débat d'orientations budgétaires, document qui est un acte politique fort puisqu'il préfigure des choix budgétaires de notre ville pour l'année 2016. A l'écoute des éléments qui ont été annoncés, je remarque que la construction budgétaire s'effectue dans un contexte d'austérité mené par le gouvernement actuel et c'est avant tout un problème de recettes, et non de dépenses. En effet c'est bien ce fameux pacte de stabilité qui est la cause des dramatiques réductions de dotation de toutes les collectivités territoriales, de la Région au Département en passant par la commune, et qui réduit notre capacité à répondre aux besoins des chalettois. Cette mesure qui s'installe de 2015 à 2017 entraîne nationalement une baisse de 11 milliards d'euros en trois ans et pour la commune de Chalette sur 2015 et 2016 presque 1 million d'euros, en cumulant avec la baisse de la dotation de solidarité communautaire imposée par l'Agglomération. Ces choix sont autant injustes qu'inefficaces. Injustes car dans les tous les domaines, l'essentiel des sacrifices est supporté par les populations alors que des milliards d'euros de fonds publics coulent à flot au seul avantage des grandes entreprises. Inefficaces car ces cadeaux octroyés sans aucune contrepartie, comme le CICE - le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi-, loin de résoudre les difficultés, ne font que les

aggraver. Mes chers collègues, s'opposer aux réductions des dotations de l'Etat aux collectivités locales, c'est défendre le service public. Les élus du groupe Communistes et Républicains sont fiers des efforts réalisés ces dernières décennies pour doter notre ville d'équipements publics de qualité dans nos quartiers, et de la politique menée en direction de tous ses habitants. Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre volonté de poursuivre ce service public de proximité qui est un véritable bouclier social et solidaire indispensable à la vie quotidienne des familles chalettoises.

**M. Öztürk** : Merci. Monsieur le Maire, j'ai entendu ce que vous avez dit par rapport à la situation, les propositions faites, et au manque de 600 000€ dans le budget. Ces propositions, nous les avons faites pendant notre programme pour les élections en 2014. J'entends l'opposition, le Front National, Madame MORAND, qui vient de faire deux slogans mais n'a rien proposé... et ça fait peu pour un débat d'orientations budgétaires, c'est dommage !

Quand j'entends ce qui est proposé par le groupe socialiste, qui parle de charges de personnel, de réorganisation, de mutualisation, de gestion du patrimoine... je suis adjoint à l'urbanisme : nous avons vendu et nous n'avons pas un grand patrimoine... alors, je ne vois pas comment nous pourrions encore faire des économies. Vous parlez des tarifs communaux, mais il faudrait préciser qui serait concerné par ces augmentations, qui le serait pour les diminutions. Pour le parc automobile, il est question d'externalisation, d'audit pluriannuel, il y a des lignes, des orientations, mais comment faire, ce n'est pas très précis ! Comment fait-on pour trouver ces 600 000€ qui manquent dans le budget et comment fait-on pour que notre programme municipal soit réalisé, pour qu'en 2020, devant les chalettois nous puissions dire ce qui a été concrétisé ou pas. Il ne faut pas rester uniquement dans des slogans, comme Madame MORAND vient de le faire, sans rien proposer.

**M. Rambaud** : Je voudrai répondre à l'intervention de mon collègue. En faisant référence aux propos liminaires de Monsieur le Maire d'il y a quelques minutes, il me semble que celui-ci a parlé très explicitement de majorité municipale... Je rappelle, premier point, à l'ensemble des membres autour de la table -et à ceux qui sont absents également- que les élus du groupe socialiste -et pas du parti socialiste- (nous pourrions donner le nombre d'adhérents au parti socialiste si vous voulez, il n'y a aucun problème de ce côté-là) font partie intégrante de la majorité municipale. Deuxième point : il ne me semble pas que dans les propos de tout à l'heure, il y ait eu le moindre doute sur l'honnêteté de notre groupe par rapport aux propos du Maire, je tiens à le rappeler. Je tiens donc à réaffirmer, si cela n'a pas été compris suite aux propos de mon collègue Monsieur KHALID, que notre groupe ne critique en aucun cas ce qui a été dit par Monsieur le Maire tout à l'heure. Il s'agit seulement de penser à un certain nombre d'économies et de recettes intéressantes sur lesquelles, chers collègues, nous avons échangé il y a encore quelques jours.

**Mme Morand** : En fait le problème, c'est que vous avez tous voté pour HOLLANDE. Nous n'en serions pas là si vous aviez voté autrement, maintenant nous sommes dans le déclin total.

**M. Rambaud** : Nous en sommes fiers et sommes prêts à recommencer, Madame MORAND.

**Mme Morand** : Dites donc, vous avez du courage !!

**M. Rambaud** : Du courage, il en faut, vous savez et nous en avons tous les jours.

**M. le Maire (à Madame Morand)** : C'était votre contribution à la question de la réduction des charges municipales ?

**Mme Morand** : Non. Je pense que nous sommes près du déclin et il faudrait que l'on voit la politique totalement autrement, mais il faudrait que vous soyez d'accord pour la comprendre autrement.

**M. le Maire** : Partie comme vous êtes là, Madame MORAND, vous allez bientôt nous parler de la théorie du complot !

**M. Khalid** : *Juste pour dire à mon collègue que nous avons fait des propositions, et qu'à part des critiques, nous n'en avons pas entendu beaucoup de concrètes, nous les attendons donc avec grand plaisir.*

**Mme Delaporte** : *Monsieur le Maire, je crois que le temps du débat d'orientations budgétaires est un temps très important où il n'est pas possible, comme le disait à l'instant Monsieur ÖZTÜRK, de faire uniquement des slogans nationaux sans rentrer dans le concret des choix budgétaires qui devront être réalisés. Je crois que, quand on est élu et que l'on se revendique d'un groupe politique, il est de notre responsabilité de faire des propositions, en tous les cas de réfléchir collectivement pour essayer de proposer des choses pour la population ; c'est une forme de respect vis-à-vis des électeurs qui ont donné leur confiance à chacun d'entre nous, même si nous ne partageons pas tous les mêmes idées. Je crois que le débat doit être de niveau élevé et qu'il faut effectivement se dire les choses. Après, nous sommes d'accord ou non mais en tous les cas, c'est important de faire des propositions et d'ailleurs je salue les membres de la majorité municipale qui, ce soir, interviennent pour faire ces propositions parce qu'au moins ils ont le mérite de participer à ce débat et d'essayer de le faire avancer. Je tiens aussi à rappeler à l'ensemble de l'assemblée et au public que depuis plus d'une semaine, le Maire et bon nombre d'élus participent à des réunions publiques en direction de la population sur ces questions budgétaires. Cette question-là ne doit pas rester une question d'élus, il est important que l'ensemble de la population puisse se l'approprier ; nous n'avons pas eu peur d'aller porter le débat devant de la population, en toute transparence. On peut d'ailleurs regretter l'absence de certains qui n'ont participé à aucune de ces réunions. Toujours est-il que la population doit se saisir aussi de ces questions-là et en tant qu'élus, nous devons être dignes d'elle et porter le débat de manière concrète. Je préfère des propositions concrètes plutôt que des slogans nationaux, qui ne feront avancer ni le débat d'orientation budgétaire ce soir ni les problématiques concrètes des habitants de Chalette.*

**M. Bassoum** : *Moi qui suis dans la politique, aujourd'hui je suis fier de faire partie de cette majorité et de ce Conseil municipal, au vue des priorités qui sont données. Je vois deux priorités : au vue de l'état social dans lequel nous sommes et du taux de chômage des jeunes, nous avons donné priorité à la solidarité de proximité et à la jeunesse. Ensuite, quelle est la réalité ? Aujourd'hui, compte tenu des crédits qu'il nous faut trouver, je pense qu'il y a 3 ou 4 solutions qui s'offrent à nous : augmenter nos impôts, mais comment ? À quels taux ? Ensuite, nos tarifs : nous avons déjà commencé à les étudier dans certaines commissions. Nos tarifs sont les plus bas du département, comment les rehausser ? Est-ce qu'il faut le faire ? Troisième solution possible : quelles nouvelles sources de financement ? Le débat doit aujourd'hui tourner autour de ces trois points, parce que les priorités que nous nous sommes données sont des priorités nobles, par rapport à la réalité à Chalette. Maintenant, comment va-t-on débattre autour de ces trois points ?*

**M. le Maire** : *Très bien merci, je pense que nous pouvons peut-être arrêter là ce débat pour ce soir ; il va se poursuivre jusqu'au vote du budget, et bien après parce qu'il y a forcément un temps entre le moment où les décisions sont prises et où la population s'en empare. En tous cas, pour essayer de réduire au maximum ce temps, nous allons poursuivre dans les jours et les semaines qui viennent le débat à tous les niveaux. Débat avec la population, les réunions de quartiers ne sont pas terminées. Il en reste une : un débat avec les forces vives de la commune ; nous allons rencontrer les associations, poursuivre et amplifier ce débat autour de propositions simples, porteur aussi d'une exigence qui est que cette politique d'austérité en direction des collectivités locales s'arrête et s'arrête vite. Et je pense que le Gouvernement commence à en prendre conscience, puisque j'ai lu dans la presse hier que le Premier Ministre -lors d'un déplacement ou d'une rencontre avec l'Association des Départements de France- a annoncé qu'il sera peut être nécessaire de renationaliser le RSA. Pourquoi ? Parce que certains départements, comme des communes, sont au bord de la faillite tant les aides au titre du RSA ont explosé, tant il y a de pauvreté...Il s'agit surtout de départements urbains avec une forte concentration de pauvreté. Ces départements sont au bord du dépôt de bilan, et vous avez de l'autre côté des*

départements ruraux en désertification où c'est l'APA qui explose. Les départements ne peuvent plus faire face à leurs dépenses, donc le Premier Ministre annonce pour 2017 une renationalisation des crédits RSA, et c'est une bonne chose. Enfin..., je ne sais pas si c'est une bonne chose, la renationalisation, mais que la prise en charge de cette solidarité en direction des plus démunis - comme la solidarité en matière d'aide à la dépendance pour les personnes âgées ou en situation de handicap- soit nationale me semble être une bonne chose. Ces actions ne peuvent dépendre des budgets locaux, parce que la prise en charge de votre maladie, de votre handicap, physique, social, mental doit être la même, que vous soyez dans une ville riche, un département riche ou bien pauvre. C'est aussi valable pour la police, nous parlions tout à l'heure de la sécurité : il n'est pas possible aujourd'hui que la sécurité des biens et des personnes dépende de la ville, riche ou pauvre, dans laquelle vous habitez. La sécurité doit être assurée partout. Nous l'avons vu encore avec les événements de ces derniers temps : partout, à la ville comme à la campagne, sur tout le territoire national... Il faut donc que l'Etat prenne ses responsabilités et qu'il cesse de tout transférer aux communes, comme il le fait depuis des années, alors même qu'il réduit leurs ressources. La première des batailles, elle doit être contre cette politique d'austérité exigée vis-à-vis de tous les peuples d'Europe. Cela est le cas en Irlande avec le vote de ce week-end, mais aussi en Espagne, au Portugal, en Grèce, partout. Les peuples européens n'en peuvent plus de ces politiques imposées par Bruxelles, imposées par des gouvernements libéraux ou sociaux libéraux. Et puis, il faut balayer devant sa porte, c'est ce que nous essayons aussi de faire : il est de notre responsabilité, car nous gérons cette commune depuis plus de 45 ans, de trouver des solutions. Il nous faut rassembler les gens pour trouver avec eux des solutions et aussi pour exiger d'autres politiques. Voilà ce qui va nous guider dans les semaines et années qui viennent : le rassemblement autour de solutions durables. Sur les propositions de réorganisation et de mutualisation, il faut être plusieurs. Au niveau de l'Agglomération, la réflexion sur la mutualisation est au point mort. Rien ne se passe, une réunion a lieu cette semaine, peut être que cela va avancer. Le patrimoine que nous pouvions vendre a été vendu, ou pratiquement. Nous avons fait le choix, vu l'état d'un certain nombre de biens, de ne pas rénover mais de reconstruire. Au-delà de la vétusté, il y a en effet également le phénomène d'obsolescence fonctionnelle du patrimoine en fonction de sa destination... Il est évident qu'il faut optimiser nos équipements. J'ai évoqué les équipements sportifs lors d'une réunion publique: je pense que nous pouvons en rationaliser un certain nombre, mais cela coûte cher. Avant de faire des économies, il faut mettre beaucoup d'argent sur la table. Si nous voulons regrouper des équipements, il faut les transformer -voire les reconstruire- ce qui nécessite des moyens. Pour les tarifs, nous en avons déjà parlé. Concernant l'audit, nous avons déjà fait travailler, dans le passé et à plusieurs reprises, des cabinets spécialisés qui ont fait des études prospectives et rétrospectives des comptes de la commune : le cabinet COEXCO notamment, et aussi sur l'externalisation... Les limites à cela, c'est que dans les sociétés de droit privé, la TVA est récupérée sur les frais de fonctionnement. Si vous louez des voitures, vous récupérez la TVA, cela vous coûte le « hors taxes ». Malheureusement, nous, nous ne récupérons pas la TVA sur le fonctionnement ; nous louons TTC avec les 20% de TVA. L'économie n'est pas tout à fait la même pour les sociétés privées qui ne payent pas la TVA. Tout ce qui a été proposé ce soir est évidemment dans le débat, depuis un certain temps déjà... Mais maintenant, nous sommes face au mur de l'argent, à la réalité de nos dépenses et de nos recettes. Il faut que nous puissions prendre les meilleures décisions possibles dans le contexte qui est celui que nous venons de décrire, en n'oubliant pas que c'est le service public qui assure la cohésion sociale sur le territoire. Le service public, comme l'a dit Madame DELAPORTE, est pour beaucoup de familles un bouclier social.

# RAPPORT D'

## ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

### DU RESTAURANT SUR LE LAC



Soumis au  
Conseil municipal du 29 février 2016

## **1. CONTEXTE GENERAL :**

L'année 2015 a été depuis 2012 la première année de fonctionnement « pleine » du restaurant, suite à la reconstruction de l'établissement en octobre 2014.

Dans un contexte général de morosité ambiante dont pâtit le secteur de la restauration dans son ensemble, force est de constater que la fréquentation n'a pas atteint le niveau escompté.

Ce constat s'explique sans doute en grande partie par la réelle difficulté qu'il y a à « récupérer » une clientèle dont les habitudes ont logiquement évolué après une longue période de fermeture, d'autant plus que les objectifs fixés à la direction de l'établissement en termes de promotion commerciale et d'animations n'ont pas été remplis.

## **2. LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2015 (HORS RECETTES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES) ET LES MESURES MISES EN PLACE**

### **2.1- Les recettes**

Les recettes se sont élevées à 415 000 € jusqu'à fin novembre.

Sur la saison haute « mai-juin-Juillet-août », les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, malgré des horaires d'ouverture plus larges, excepté en mai où le chiffre d'affaires a été très bon (52 000€ généré et plus de 2 000 couverts).

Sur cette période se sont déroulées peu de prestations événementielles ou associatives, hormis certaines manifestations habituelles qui ont « fait le plein », tel le repas traditionnel du 14 juillet. En dépit des prévisions qui misaient sur le nouvel aménagement de l'établissement (cloisons amovibles permettant une ouverture directe sur le Lac), l'absence d'opération de communication et de renouvellement des prestations proposées n'a pas permis de générer les recettes attendues sur ce créneau.

L'établissement n'a donc pas engendré de recettes suffisantes pour pallier à la baisse de fréquentation habituelle en basse saison.

Sur cette période « creuse », la fréquentation est stable (entre 1100 et 1500 couverts par mois), avec des pics à l'occasion de certains événements traditionnels : Saint Valentin, Beaujolais nouveau, Réveillon de la Saint Sylvestre...

### **2.2- Les dépenses**

Fin novembre, les dépenses cumulées atteignaient 492 000 €.

Les principaux ratios étaient les suivants à cette même date :

- ratio achats/CA = 37,9%
- ratio charges personnel : 66,26%

A noter qu'un contrôle de l'URSSAF fin 2015 a conduit cet organisme à réclamer des régularisations de cotisations patronales depuis 2012, ainsi que des majorations de retard, en raison de l'application – selon lui injustifiée – de la réduction « FILLON » sur les salaires par le comptable de l'établissement. La Commission de recours amiable de l'URSSAF a été saisie, et conseils pris auprès d'un cabinet d'avocats, sur cette question. Dans l'attente du règlement de ce pré-contentieux, le restaurant a procédé à titre « conservatoire » au versement de près de 65 000€ dans ce cadre.

### **2.3 - Les mesures mises en place en 2015 :**

Au vu de la situation, le Conseil d'exploitation a proposé courant 2015 de ne pas renouveler le contrat de la Directrice, arrivé à son terme le 30 septembre. Un nouveau directeur, expérimenté (plus de 30 ans d'expérience dans le métier) a pris donc ses fonctions début octobre.

Un audit (pris en charge par le FAFIH) a également été réalisé à l'arrivée du nouveau directeur et a permis de mettre rapidement en œuvre les mesures correctrices suivantes :

- diminution des tarifs (hors boissons) afin de récupérer la clientèle ouvrière des « cols bleus », notamment le midi en semaine ;
- simplification des menus et des formules (formules we/semaine) ;
- travail sur l'organisation (dont code vestimentaire pour le personnel de salle), et la posture

- professionnelle des salariés en salle ;
- mise en place régulière d'animations avec tirage au sort (soirées à thèmes, menu d'Halloween...), travail sur la communication (invitations à l'attention des comités d'entreprises, des associations pour les fêtes de fin d'année...)
- création d'une page facebook ;

### **3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :**

#### **3.1- Pour les recettes :**

L'important travail réalisé par la nouvelle direction de l'établissement dès le dernier trimestre 2015 en terme de communication devrait progressivement porter ses fruits sur l'année 2016, d'autant plus qu'il sera complété par d'autres actions à même de capter de nouveaux clients et de fidéliser la clientèle existante, telles que :

- Multiplication des animations et soirées musicales à thèmes : soirées « années 70 » - « années 80 » « carnaval », « saint Patrick »...
- Ouvertures exceptionnelles sur des créneaux habituellement fermés mais potentiellement porteurs (dimanche soir pour la Saint Valentin par exemple),
- Opérations spécifiques en mars et octobre, avec des menus dédiés, parallèlement à l'opération « mois de la gastronomie »,
- Mise en place de la terrasse d'une capacité de 60 couverts sur l'esplanade du restaurant (augmentation de la capacité d'accueil de plus d'1/3) pour la saison haute,
- Création d'un site Internet dédié,
- Renouvellement du partenariat avec la radio locale C2L (spots publicitaires, notamment pour relancer les événementiels)
- Renforcement de la politique commerciale (courriers, distribution de flyers sur les parkings...).

#### **3.2- Pour les charges :**

Pas de remarque particulière hormis en matière d'achat de marchandises et de charges de personnel (voir infra).

Au vu des prévisions 2016 en terme de politique commerciale, les budgets « communication » et « publicité » sont en hausse.

### **4. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS POUR 2016 :**

#### **4.1- Les dépenses :**

Le maintien d'une gestion rigoureuse en matière de politique d'achats devrait permettre la diminution du ratio alimentaire, légèrement trop élevé en 2015.

#### **4.2- Les effectifs :**

Compte-tenu des difficultés économiques du restaurant, il a été décidé début 2016 de se résoudre à une réorganisation au sein de l'établissement aboutissant à la suppression de 2 postes, l'un en salle, l'autre en cuisine, sur les 7 postes permanents existant en 2015 (1 direction – 1 chef de cuisine – 1 second de cuisine – 1 cuisinier-pâtissier – 1 salarié polyvalent cuisine-salle – 1 responsable de salle et 1 serveuse).

En cuisine, il a été conservé 2 postes fixes indispensables à la bonne marche du restaurant (le poste de chef et le poste de second), l'équipe pouvant également compter sur l'apprenti et étant susceptible d'être renforcée en cas de besoin par le salarié polyvalent. Un poste fixe est conservé en salle, ce qui impliquera la présence plus importante du directeur sur le service et, en cas de forte activité, le recours ponctuel à des extras et à des recrutements de saisonniers ou de stagiaires pendant la saison haute.

**AFFAIRE N° 5**  
**Budget annexe du Restaurant sur le Lac**  
**Rapport sur les orientations budgétaires 2016**

**Directeur de secteur** : Christine POINLOUP

**Service** : Finances

**Affaire suivie par** : Laurence SUEUR

**M. le Maire** : Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales tel que modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté par le Maire au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Voici la présentation de ce rapport, dans lequel il est précisé :

- Le contexte général,
- Chiffres 2015 et mesures mises en place,
- Les orientations proposées pour le budget 2016,
- Structures et évolution des dépenses et des effectifs pour 2016.

**(Présentation du rapport par le Maire)**

Je sou mets ces orientations à la discussion du Conseil municipal et vous précise qu'elles ont été présentées au Conseil d'exploitation du Restaurant le 16 février 2016.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 2312-1 du CGCT ;

**VU** le rapport présenté par M. le Maire sur les orientations budgétaires du Restaurant sur le Lac pour 2016 ;

**ENTENDU** les explications du rapporteur et les débats qui s'en sont suivis ;

**PREND ACTE** du débat ayant eu lieu en son au sein concernant le rapport d'orientations budgétaires du Restaurant sur le Lac présenté par M. le Maire pour l'exercice 2016.

**Mme Morand** : *Je pense qu'après l'incendie du Restaurant, il aurait fallu faire une étude de marché avant de rebâtir.*

**M. le Maire** : *Je crois que le Restaurant, avec l'ensemble des mesures prises entre fin 2015-début 2016, est maintenant reparti sur de bonnes bases avec une direction qui joue son rôle, un projet d'établissement corrigé avec l'aide d'un audit - qui s'est poursuivi en février sur 2 jours et pour lequel nous n'avons pas encore le rapport-, les prix ont été adaptés à la réalité, un effort important a été demandé au personnel, tant en salle qu'en cuisine. Nous avons aussi une qualité d'accueil et de service tout à fait correcte. Je pense qu'avec les mesures prises en matière de personnel, nous allons équilibrer la gestion de cet établissement et profiter d'un redémarrage en haute saison.*

**AFFAIRE N° 6**  
**Transfert au conseil départemental du foncier du collège Picasso et prise de possession des locaux de l'ancien collège**

**Directeur de secteur** : Séverine MONTEILLER

**Service** : Développement Urbain

**Affaire suivie par** : Séverine MONTEILLER

**M. Öztürk:** En 2007, le conseil général a opté pour la reconstruction du collège Picasso sur des terrains communaux, situés à l'angle des rues Voltaire et Proudhon. Une convention de partenariat a été signée avec ce dernier pour entériner la mise à disposition des terrains nécessaires à la construction du collège et la remise à la commune des biens dont le collège n'aurait plus l'utilité.

Aujourd'hui, l'intégralité des constructions et des aménagements nécessaires au fonctionnement du collège Picasso a été réalisée, il est donc nécessaire de procéder à la régularisation foncière.

Aussi, la commune propose de céder au conseil départemental les parcelles d'emprise du nouveau collège Picasso, cadastrées AI 598, 600, 601, AM 646, 648, 650, 653, 657, 660, d'une superficie totale de 23 180 m<sup>2</sup>, avec création de servitudes de réseau sur les parcelles cadastrées AI 598 et AM 653 (anciennement emprise rue Proudhon), ainsi que sur AI 599 (lié au forage). Le transfert s'opèrera à titre gratuit comme prévu par le code de l'éducation (L213-3).

Parallèlement, le conseil départemental ayant désaffecté les locaux de l'ancien collège situé sur une propriété communale cadastrée AI 599, la commune peut prendre possession du bâtiment, suivant procès-verbal établi conjointement.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

Vu l'article L213-3 du code de l'éducation,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de céder, à titre gratuit, les parcelles cadastrées AI 598, 600, 601, AM 646, 648, 650, 653, 657, 660, d'une superficie de 23 180 m<sup>2</sup>, sises rue Voltaire et Proudhon au Conseil Départemental.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de la vente,

**ACCEPTE** la prise de possession de l'ancien collège Picasso, après établissement d'un procès-verbal, et autorise M le Maire et son suppléant à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre		
Abstentions		

**AFFAIRE N° 7**  
**Dépôt d'une déclaration préalable, rue du Gué aux Biches**

**Directeur de secteur** : Séverine MONTEILLER

**Service** : Développement Urbain

**Affaire suivie par** : Séverine MONTEILLER

**M. Öztürk**: Dans le cadre de la création de jardins familiaux, rue du Gué aux Biches, la commune a mis à disposition d'habitants des lopins de terres, issus de la parcelle cadastrée AO 168.

Pour faciliter leur mise en œuvre, la commune a souhaité installer un abri non clos de 10 m<sup>2</sup> sur le terrain.

Je vous propose donc d'autoriser M le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour l'implantation d'un abri non clos.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable, sur la parcelle AO 158, propriété communale, pour l'implantation d'un abri non clos.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre		
Abstentions		

**M. Caché** : *Cela ne concerne pas cette délibération, mais je reviens sur la piscine. La récupération de l'eau, vous disiez qu'éventuellement elle servirait aux jardins : il faut la recycler, cette eau, ou elle peut être utilisée directement ?*

**M. le Maire** : *Elle sera re- traitée, sans doute.*

**M. Lalot** : *Elle fera l'objet d'un re-traitement, oui, mais il faudra étudier cette possibilité. C'est une hypothèse de travail, pour le moment.*

**M. le Maire** : *Ce n'est pas simple : l'eau de la piscine est considérée comme une eau usée et aujourd'hui elle part à l'égout lors des vidanges. Pour passer du statut d'eau sale à eau propre, il faut une « mini station ».*

**AFFAIRE N° 8**  
**Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la**  
**Région Centre-Val de Loire pour les travaux et études 2016 sur les**  
**zones humides**

**Directeur de secteur** : Gérard CHARRIER

**Service** : Environnement

**Affaire suivie par** : Laurence DUVAL

**M. le Maire:** Les zones humides du Grand Rozeau et des Prés Blonds constituent un patrimoine que la ville souhaite protéger et valoriser. Depuis plusieurs années des opérations de restauration et d'entretien (fauches, débroussaillages...) contribuent à maintenir le caractère prairial de ces zones, et des aménagements (pontons, barriérages) permettent un accès raisonnable du public. Un premier plan de gestion quinquennal a été mis en place en 2007 pour mieux connaître la flore et la faune, proposer des mesures de gestion adéquates et évaluer leur impact. Un nouveau marché a été lancé en 2013 pour continuer sur cinq ans les suivis écologiques et les conseils de gestion. Les interventions consistent essentiellement en des travaux de fauche ou broyage tardifs et exportateurs, et des travaux de débroussaillage et bûcheronnage sélectif. Il est prévu de poursuivre en 2016 ces suivis écologiques et ces travaux.

Ces études et travaux font l'objet de subventions annuelles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat global Loing en Gâtinais. Une subvention au taux maximum est demandée auprès de ces deux organismes, avec un financement pressenti de 70% pour l'Agence de l'Eau et 10% pour le Conseil régional.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU les explications du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'attribution des subventions au taux maximum pour les études et travaux au titre de l'année 2016,

**SOLLICITE** du Conseil régional du Centre Val de Loire l'attribution des subventions au taux maximum pour les études et travaux au titre de l'année 2016,

**AUTORISE** le maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à signer les demandes de subvention et les conventions correspondantes.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre		
Abstentions		

**AFFAIRE N° 9**  
**Avenant N°2 à la convention entre le Préfet du Loiret et les services  
enregistreurs concernant la mise en place de règles départementales  
de gestion et d'organisation pour le déploiement du « dossier unique »,  
demande de logement social**

**Directeur de secteur** : Stéphanie DESMARET

**Service** : Solidarité

**Affaire suivie par** : Stéphanie DESMARET

**M. Khalid** : En application de l'article R 441-2-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), une convention a été signée en novembre 2011 entre le Préfet du Loiret et la Ville de Chalette, en tant que service enregistreur, concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Toutefois, la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de mars 2014 a réformé ce dispositif, notamment par la mise en place du "dossier unique" qui s'inscrit dans un esprit de simplification des démarches et d'amélioration du service rendu. Il s'agit concrètement de la possibilité pour le demandeur de ne déposer qu'une fois auprès d'un guichet d'enregistrement de son choix les pièces justificatives nécessaires au traitement de sa demande, les guichets devant numériser et partager ces pièces via un fichier partagé

Cette nouvelle procédure nécessitant des règles de gestion et d'organisation communes, le suivi de sa mise en œuvre sera assuré par l'Association de gestion des fichiers de la demande en région Centre-Val de Loire (AFIDEM), gestionnaire départemental, qui veillera à son respect par les partenaires.

Un premier bilan sera réalisé après six mois de fonctionnement.

Ces nouvelles modalités entraînant une modification de la convention de 2011, il convient d'en approuver l'avenant n°2 nécessaire à leur formalisation, et d'autoriser le maire à le signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le projet d'avenant n°2 à la convention entre le Préfet du Loiret et les services enregistreurs concernant la mise en place de règles départementales de gestion et d'organisation pour le déploiement du « dossier unique » ;

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention signée en novembre 2011 ;

**AUTORISE** le maire et, en cas d'empêchement son suppléant, à le signer ainsi que de procéder à l'adhésion auprès de l'association AFIDEM, chargée de la bonne mise en œuvre de ce dispositif au niveau départemental.

**Mme Morand** : *La loi ALUR, mise en place par François LAMY, pose problème : elle est complexe et en définitive, c'est une mauvaise loi et beaucoup d'associations sont en train de se battre contre actuellement.*

**M. Khalid** : *Madame MORAND, merci pour vos commentaires : il s'agit ici d'une délibération technique traitant essentiellement de la dématérialisation de l'enregistrement des documents.*

*Vos considérations politiques n'ont pas lieu d'être.*

**Mme Morand** : *Oui, mais c'est un ensemble !*

**M. Khalid** : *Il est question de l'enregistrement des demandes de logements.*

**Mme Morand** : *Oui, mais c'est un ensemble : c'est beaucoup plus important que cela !*

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>31</b>	
Votes contre	<b>1</b>	- Mme Morand
Abstentions		

**AFFAIRE N° 10**  
**Mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs et les conseillers territoriaux socio-éducatifs**

**Directeur de secteur** : M. Sébastien JAKUBOWSKI

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Affaire suivie par** M. Sébastien JAKUBOWSKI

**M. Pépin** : A compter du 1er janvier 2017 (date à laquelle tous les décrets d'application devraient entrer en vigueur), le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) s'imposera à tous les agents territoriaux et pourra être étendu aux agents de droit public.

Toutefois, les décrets d'application du RIFSEEP sont entrés en vigueur pour les filières administrative, animation, sociale, sportive et une partie de la filière technique depuis le 1er janvier 2016.

Aussi, il est proposé d'instaurer le RIFSEEP pour deux cadres d'emplois de la filière médico-sociale (Assistants territoriaux socio-éducatifs et Conseillers territoriaux socio-éducatifs) afin de pouvoir attribuer un régime indemnitaire à des agents prochainement recrutés.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). (facultatif)

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières.

### **I. Bénéficiaires**

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel,
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, temps non complet et temps partiel

Pour les agents non titulaires, ils bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

### **II. Détermination des montants plafonds et des groupes de fonctions**

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

➤ **Cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs**

L'arrêté du 22 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ou détachés sur un emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat relevant pour le recrutement et la gestion du ministre chargé de l'éducation nationale est pris en référence pour les conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions.

Le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatifs est réparti en 2 groupes fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels / par agent
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un ou plusieurs services	19 480 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers / sujétions/ qualifications	15 300 €

Dans un premier temps, la Ville n'instituera pas le Complément Indemnitaire Annuel.

➤ **Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif**

L'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants du service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants territoriaux socio-éducatifs.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions.

Le cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels / par agent
Groupe 1	Responsable de service/expertise/fonction de coordination ou de pilotage	11 970 €
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usager/ sujétions/ qualifications	10 560 €

Dans un premier temps, la Ville n'instituera pas le Complément Indemnitaire Annuel.

## **II. Modulations individuelles de la part fonctionnelle (IFSE)**

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

## **III. La transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire**

- Le cumul avec d'autres régimes indemnitaires :

Selon l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 : « l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget »

En revanche, le RIFSEEP est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement, etc.) ;
- Les dispositifs d'intéressement collectif ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA, etc.) ;
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes ...).

## **IV. Modalités de maintien ou de suppression**

En cas de congé de maladie ordinaire, les primes sont conservées intégralement pendant le premier mois puis suspendues par la suite.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption les primes sont maintenues intégralement.

En revanche, elles sont abattues après 3 mois d'arrêt dans le cas d'un accident de travail et réduites de moitié en cas de mi-temps thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu.

## **V. Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 22 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ou détachés sur un emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat relevant pour le recrutement et la gestion du ministre chargé de l'éducation nationale

**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants du service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 18 février 2016,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de mettre en place la part fonction du RIFSEEP, soit l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), dans la limite des plafonds cités ci-dessus pour les cadres d'emplois suivants :

- Assistants territoriaux socio-éducatifs
- Conseillers territoriaux socio-éducatifs

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre		
Abstentions		

**AFFAIRE N° 11**  
**Modification du tableau des effectifs**

**Directeur de secteur** : Sébastien JAKUBOWSKI

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Affaire suivie par** M. Sébastien JAKUBOWSKI

**M Pépin** : Afin de mettre en stage un emploi d'avenir à l'issue de son contrat, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante.

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs suivant les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>32</b>	
Votes pour	<b>32</b>	
Votes contre		
Abstentions		

**AFFAIRE N° 12**  
**Compte-rendu de la délégation d'attributions**  
**à Monsieur le Maire**

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 14 avril 2014, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

**Décision n° 01/2016 : Outrages envers des agents dépositaires de l'autorité publique – Désignation d'un avocat et autorisation du règlement de ses honoraires**

Il a été décidé :

- de se constituer partie civile dans une procédure initiée à l'encontre de M. S. demeurant à Chalette sur Loing, qui a outragé des agents de la police municipale le 18 décembre 2015 à l'occasion d'une sécurisation du point école de Vésines,  
de désigner le cabinet d'avocats DUBOSC-SAUTROT, du barreau de Montargis, pour défendre les intérêts de la commune et des agents municipaux concernés,  
et d'autoriser le règlement des honoraires d'avocat.

**Décision n° 02/2016 : Signature d'un contrat avec l'association « Chimère et Mélusine » pour des séances de contes à la médiathèque**

Il a été décidé :

- de signer un contrat avec l'association « Chimère et Mélusine » pour six séances de contes à la médiathèque,  
dont le montant de la prestation s'élève à 720€ soit 120€ par séance.

**Décision n° 03/2016 : Signature d'un contrat avec l'association « Chimère et Mélusine » pour une animation à la médiathèque**

Il a été décidé :

- de signer un contrat avec l'association « Chimère et Mélusine » pour une présence contée à la médiathèque,  
le samedi 23 janvier 2016,  
pour un coût de 50€.

**Décision n° 04/2016 : Convention avec le CIDEFE pour la formation des élus**

Il a été décidé :

- d'autoriser la conclusion d'une convention avec l'association CIDEFE, relative à la formation de conseillers municipaux pour l'année 2016.

Il est précisé que les élus concernés pourront bénéficier de toutes les formations proposées par le CIDEFE pour l'année 2016, pour un montant forfaitaire de 18 039€ TTC.

**Décision n° 05/2016 : Cimetière du Bourg – Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires expirées.**

Il a été décidé :

- de reprendre plusieurs concessions trentenaires et cinquantenaires expirées au cimetière du Bourg.

Il est précisé que les constructions seront retirées et les corps exhumés et déposés en reliquaire identifié, consignés sur le registre ossuaire, aux frais de la commune.

**La séance a été levée à 23h12**

## PROCÈS VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT .....

M. PÉPIN.....

M. RAMBAUD.....

Mme DELAPORTE .....

Mme CLEMENT.....

M. ÖZTÜRK.....

Mme HEUGUES.....

M. BASSOUM.....

Mme LANDER .....

Mme BERTHELIER .....

M. LALOT .....

M. BERTHIER .....

M. KHALID.....

Mme PRUNEAU .....

M. BA.....

M. BALABAN .....

M. BONNIN.....

Mme GALLINA.....

Mme LAMA .....

M. POMPON.....

Mme VALS .....

Mme PERIERS.....

M. SUMAR.....

Mme MORAND.....

M. CACHÉ .....

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 2 mars 2016.**